Communiqué de presse,

mardi 26 avril 2022

La gestion du port d'Hennebont par la Sellor

La société Sellor qui exploite plusieurs ports de plaisance dans la rade de Lorient, s'est vue confier par la ville d'Hennebont depuis le 1er janvier 2022, et pour une durée de 3 ans, un marché de prestations de services pour la gestion du port de la commune.

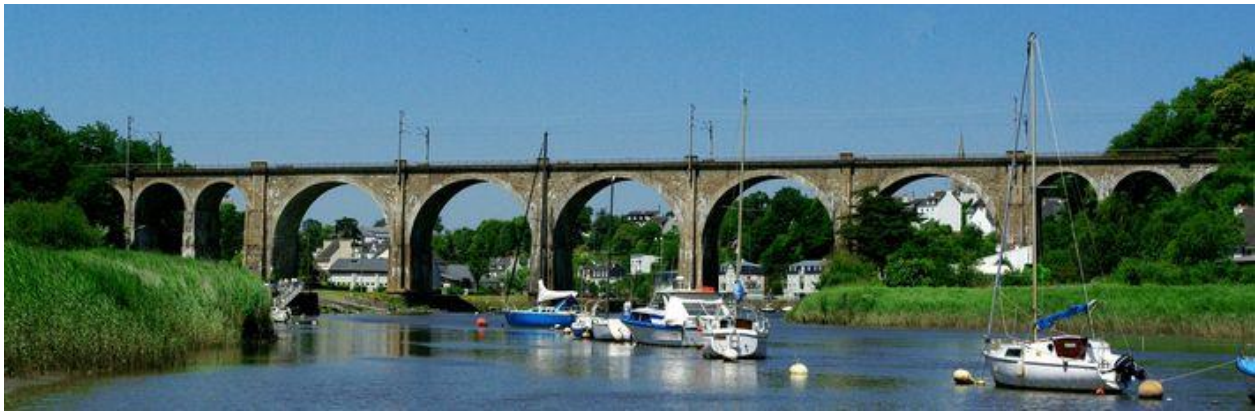

Cité fluviale de Bretagne, Hennebont bénéficie de l'influence des marées et la ville marque la limite entre la partie maritime et la partie fluviale du Blavet. Son port compte 103 mouillages.

La Sellor est très heureuse de ce positionnement nouveau sur la rivière du Blavet et soucieuse que cette prestation s'accomplisse dans les meilleures conditions d'échanges avec les usagers du port, qu'ils soient plaisanciers ou professionnels.
La société mesure bien tout le travail accompli par la commune et l'Association des Plaisanciers du Port d'Hennebont pendant de nombreuses années, et s'efforcera d'apporter une prestation de qualité qui s'appuiera sur une expérience forte dans la gestion de ports de plaisance.

En accord avec la commune, des propositions d'animation à destination des plaisanciers susceptibles de valoriser le port d'Hennebont seront développées, dans le même esprit que celles mises en places dans les autres ports exploités par la Sellor (rallyes nautiques, conférences, ateliers techniques…). Les plaisanciers d'Hennebont rejoindront ainsi la communauté des plaisanciers Sellor.

L'agent de port Alexandre Giry, sous la responsabilité de Christian Le Bail, assurera les missions d'entretien du port et de ses ouvrages, d'accueil des usagers et de gestion administrative. Les plaisanciers pourront aller à sa rencontre sur place, au bureau du port situé dans « la maison du port », rue Eric Tabarly.

Horaires de la capitainerie : Du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Adresse : 27 rue Eric Tabarly 56704 Hennebont
Tél : 06 70 44 50 25
VHF : Canal 9
E-mail : port-hennebont@sellor.com
Site internet : www.ports-paysdelorient.fr